

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 10 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE (arrivée en séance de Conseil à 20 h 45 mm), Jean-Claude BAGUET, Frédéric LANGLOIS, Loïc TAPISSIER, Jean-François GOMEZ. Mmes Sophie FOUCAULT, Charlotte CHAUSSE, Annick DUPONT, Pascaline HAMONIER, Isabelle DESHAYES, Sophie CHAUMEIL, Isabelle POSTEL.

Absents Excusés : Mr Philippe PICQUE (pouvoir à Mme Sophie FOUCAULT
Mr Patrick DELANDE (pouvoir à Mme Isabelle DESHAYES)

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

A l'occasion de l'approbation du compte rendu de la dernière séance, Madame DESHAYES signale qu'elle avait proposé de participer à l'étude des travaux d'aménagement de sécurité des abords de l'école élémentaire avec la participation d'un intervenant extérieur. Mme DESHAYES demande si la commission des travaux pourrait se réunir.

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale pour le regroupement des 3 syndicats d'électricité

Mr le Maire expose que le projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présentant des propositions sur la rationalisation de la carte intercommunale lui a été notifié le 16 octobre 2015 par la préfecture de l'Oise.

La proposition N°23 concerne le Syndicat d'Energie de l'Oise auquel la commune est adhérente.

Le projet de schéma préfectoral consisterait à regrouper les 3 syndicats d'électricité : SE60, SEZEO, Force Energie qui détiennent une compétence similaire : l'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique mais sur des territoires différents.

Le SE60 sur la zone desservie par ERDF : 453 communes soit 649 041 habitants (80,7%)

Le SEZEO sur la zone desservie par SICAE : 177 communes soit 134 429 habitants (16,7%)

Force Energies sur la zone desservie par SER : 50 communes soit 20 836 habitants (2,6%).

Le regroupement ne remet pas en question les zones de distribution des concessionnaires mais consisterait à unifier la compétence d'autorité organisatrice en mutualisant les moyens de chaque syndicat et l'expertise.

Vu l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'élaboration du schéma

Vu l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la création par département d'une structure unique d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité

Vu l'intérêt de la fusion pour une bonne rationalisation des moyens et une meilleure efficacité,

Vu l'intérêt stratégique et financier d'un syndicat à taille départementale permettant de pérenniser le syndicat et mieux représenter les communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 5 abstentions et 9 voix pour

Article 1 : accepte la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO, Force Energies.

Article 2 : acte que les communes adhérentes aux syndicats extra départementaux que sont :

-l'USEDA dans l'Aisne (communes de Caisnes, Nampcel, Moulin-sous-Touvent, Autheuil-en-Valois, Marolles, Varinfroy et Autrèches)

et le SDE76 dans la Seine Maritime (Quincampoix-Fleuzy) ainsi que les 5 communes isolées (Angicourt, Le Plessis-Brion, Cambronne-les-Ribécourt, Chiry-Ourscamp et Ribécourt-Dreslincourt)

seront invitées, à terme, à rejoindre également le syndicat fusionné.

Primes pour le personnel communal

Suite à la réunion de la commission pour les primes de fin d'année, Mr le Maire informe des conclusions de cette commission. Après débat, le conseil municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Concours du Receveur Municipal- Attribution d'Indemnité - Année 2015

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

DECIDE

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière, et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du Conseil Municipal **par 3 voix contre et 12 voix** pour lui attribuer la moitié de l'indemnité de conseil et de budget, soit pour l'année 2015 le montant $422.02\text{€} / 2 = 211.01\text{€}$ de l'indemnité de conseil auquel s'ajoute l'indemnité de confection de budget soit $45.73\text{€} / 2 = 22.87\text{€}$ soit un total général de 233.88€ brut
- que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Alain MARIOTTI, Receveur Municipal.

Décision modificative n° 2 au Budget primitif 2015 – Logement à côté de la bibliothèque

Vu la délibération du 12 mai 2015 précisant la rémunération de Mr Philippe JACQUEMET, conducteur d'opération, pour l'aménagement du logement à côté de la bibliothèque. Cette rémunération est établie sur la base de 8% du montant TTC des travaux.

Vu la délibération du 13 octobre 2015 concernant l'attribution du marché par lot et par entreprise pour un montant de 33 162.06€ TTC auquel il faut ajouter l'intervention ERDF pour la création d'un compteur, l'intervention de VEOLIA pour la création d'un compteur d'eau et l'achat du carrelage et de la faïence par la Commune.

Pour ce programme, le Conseil Municipal a inscrit la somme de 30 000€ TTC au budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal décide, **par 13 voix pour et 2 voix contre**, la modification suivante du Budget Primitif 2015.

Section Investissement :

Article 21318 Programme 267 « Logement à côté de la bibliothèque » + 11 000€

Article 21534 Programme 264 « Eclairage Public Rue de la Briqueterie et Rue Amand » - 11 000€

Bilan d'activités de la Communauté de Communes de la Picardie Verte – année 2014

Madame Sophie FOUCAULT, Adjointe, donne lecture du bilan d'activités 2014 dressé par la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Le Conseil Municipal approuve ce bilan d'activités à l'unanimité.

Mr LANGLOIS indique que la CCPV pourrait jouer un rôle accru auprès des associations (conseils, communication ...) et favoriser les liens entre les associations (rencontres sportives ...).

Vente de terrain à la SCI de l'Etoile

Vu la délibération du 13 avril 2010 ayant pour objet la vente d'une bande de terrain d'une largeur de 10 mètres sur le fond de la parcelle cadastrée AA 61 pour une superficie de 1 171m².

Suite à la demande formulée par Monsieur Ludovic DEMUYS, représentant la SCI de l'Etoile pour acquisition d'une bande de terrain d'une largeur à définir sur le fond de sa parcelle, ceci afin de pouvoir agrandir le parking et avoir un angle de braquage plus important pour rentrer deux portes-engins dans le bâtiment.

La commission des travaux se réunira sur place pour définir la largeur supplémentaire afin qu'elle soit suffisante pour manœuvrer et rentrer le matériel dans le bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre à la SCI de l'Etoile une bande de terrain de la largeur définie par la commission des travaux sur toute la longueur, sur le fond de la parcelle, au prix de 5€ le mètre carré hors taxe. Les frais de division cadastrale seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à un Adjoint pour signer l'acte de vente.

Réflexion sur le presbytère

Suite à la réunion de la commission presbytère du 15 octobre 2015, et à la réunion avec le diocèse du 28 octobre 2015, Mr le Maire informe des conclusions de ces commissions.

Rencontre avec le diocèse :

L'Association Diocésaine souhaite maintenir un pôle à Songeons autour d'une communauté et se dit ouverte à toute proposition pour atteindre cet objectif. Une visite sur site des différentes pistes possibles répondant aux besoins de la paroisse est programmée le 1er décembre 2015.

Commission presbytère :

Plusieurs pistes sont évoquées en ce qui concerne l'avenir du presbytère :

1. Vendre le presbytère en orientant les fonds de la vente vers l'église/sacristie et les bâtiments communaux
2. Garder le presbytère :
 - Création d'une maison médicale dont la 1^{ère} étape consisterait à trouver des professionnels intéressés par le projet,
 - Création d'un pôle administratif (la commission n'y est pas favorable),
 - Création d'un pôle culturel (médiathèque, EMION, accueil jeunes pour expression musicale...), liaison avec la CCPV
 - Proposition du site à un office public,
 - Option d'une séparation cadastrale de la parcelle pour création de parking...

Après débat, le Conseil Municipal demande à la commission de poursuivre la réflexion sur la création d'un pôle culturel, à 9 voix pour.

Questions diverses

Mme Sophie FOUCAULT expose que la commission enfance jeunesse et sports s'est réunie lundi 9 novembre 2015 à la Mairie de SONGEONS avec des responsables de Oise Tourisme, le Président de l'Office du Tourisme, le Président et des Vice-Présidents de la Communauté de Communes de la Picardie Verte ainsi que des représentants de la commune de Gerberoy et de l'école élémentaire. Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement de la zone d'équipements qui borde la rivière du Thérain, était prévue la création d'un parcours sportif. Deux intervenants ont présenté des projets parcours.

Mr BAGUET précise que la commission sociale du Centre Social Rural de Songeons aura lieu le 20 novembre 2015.

Mr DUMARS fait part d'une lettre du Conseil Départemental de l'Oise qui indique que la Route Départementale N°133 (Route de Dieppe) ne fera pas l'objet de réfection prochainement.

Mme FOUCAULT indique que le Secours Catholique organise un concert le samedi 14 novembre 2015 à 20 heures à l'Eglise de Marseille en Beauvaisis.

Mr DUMARS indique que la Maison de Retraite « Temps de Vie » organise son repas annuel de Noël le jeudi 17 décembre 2015 à 12 heures au Château.

L'Association Familiale remercie la municipalité de SONGEONS pour le versement de la subvention 2015. Il est précisé que le repas des cheveux blancs aura lieu le dimanche 13 mars 2016 à la salle des fêtes de MORVILLERS.

Mr DUMARS informe qu'il a reçu un courrier de Mr Jacky CARTIER 3, Rue Amand à SONGEONS précisant qu'il souhaite rencontrer les élus afin de discuter des travaux qui ont eu lieu dans cette rue.

Mr MABILLOTTE a répondu qu'il fournira des plantes et exécutera les plantations à la Sainte Catherine.

Mr MABILLOTTE et Mr BAGUET indiquent qu'ils sont disponibles pour discuter avec Mr Jacky CARTIER.

Mr MABILLOTTE précise qu'il fallait lire dans le précédent compte rendu l'éclairage public des Sorbiers (chemin le long de la rivière) et non de la Rue des Sorbiers.

Une réunion de la commission communication est à prévoir.

Mme CHAUSSÉ remercie toutes les personnes qui se sont occupées de l'organisation du concert du 14 octobre 2015.

Mr BAGUET fait le point sur les problèmes rencontrés au niveau du service technique dus aux arrêts maladie.

Mr BAGUET informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier de la Station-Service. Mr BAGUET attend des devis concernant l'aménagement de la voirie. La Société TOTAL doit revoir les modalités de gestion de la station.

Mme HAMONIER a été sollicitée par l'Association Songeons Ensemble pour une réflexion sur le stationnement et l'aménagement des trottoirs. Un groupe de travail sera constitué.

Mme HAMONIER rencontrera Mr CUYER, Président de l'Association Songeons Ensemble afin de savoir quelles sont les modalités pour organiser ce groupe de travail et ses objectifs.

Mme POSTEL propose de faire des visites de quartier.

Mme CHAUMEIL fait un compte rendu de la commission sociale du Centre Social Rural de Songeons sur les T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires). Les TAP en ce début d'année scolaire se déroulent de manière satisfaisante.

Mme CHAUMEIL signale que deux lampadaires ne fonctionnent plus Rue du Grand Fossé et Rue du Petit Pont. L'intervention aura lieu en même temps que l'installation des guirlandes à savoir début décembre.

Mr GOMEZ signale au local communal sis 39, Route de Dieppe qu'il y a deux tôles cassées au local communal sis 39 route de Dieppe. Des devis sont à l'étude.

Mr GOMEZ signale que les trottoirs de la parcelle sise 9, Rue des champs en construction actuellement se dégradent. Le propriétaire devra demander aux entreprises de remettre en état les trottoirs à la fin des travaux.

Mr GOMEZ demande le nettoyage des gouttières de la Chapelle au cimetière. Il demande également si la Chapelle pourrait être restaurée.

Mr TAPISSIER remercie Mme Sandrine VIDAL pour la participation des enfants à la cérémonie du 11 novembre.

Mr LANGLOIS présente 2 devis pour aménager l'aire de jeux à côté du terrain multisports.

1^{er} devis la Société SERV'Oise de SONGEONS

2^{ème} devis de la Société DECLIC

Entre les deux devis, il y a un écart important.

Le Conseil Municipal retient le devis de la Société DELIC pour un montant de 3 209.00 € HT.

Mr LANGLOIS indique que le bourg est globalement bien entretenu.

Mr LANGLOIS signale que des voitures circulent le long du Thérain à côté du terrain de football. Une barrière sera mise en place.

Mr LANGLOIS fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'ADICO qui a eu lieu le vendredi 16 octobre 2015. Les principaux thèmes abordés sont l'anticipation du regroupement des communes, la dématérialisation et la formation en ligne.

Mme DUPONT fait le compte rendu de la réunion du Comité des Fêtes et donne des informations sur le Marché de Noël du 12 décembre.

Mme POSTEL demande si on peut sensibiliser le propriétaire qui stationne son véhicule sur le trottoir sis au 57, Rue du Maréchal de Boufflers.

Mme DESHAYES demande si au prochain conseil municipal sera mis à l'ordre du jour les statuts du SIVOS. Mr DUMARS indique qu'il y aura 4 délégués pour la Commune de SONGEONS.

Lors du dernier conseil municipal, il a été évoquée la zone 30 du centre bourg de Songeons. Mme DESHAYES revient sur ce sujet afin d'avoir des précisions. Le Conseil Municipal décide un échelonnement du périmètre de la zone « 30 » (mise en place de panneaux progressive) à 13 voix Pour et 2 voix Contre.

Mme DESHAYES demande des informations sur le projet de territoire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte. Le schéma de mutualisation sera à l'ordre du jour de la réunion du conseil communautaire le jeudi 10 décembre 2015.

Mme DESHAYES informe le Conseil Municipal que la commune de LAVERSINES a un projet de regroupement de deux écoles. Le coût de l'opération serait de 1 890 000€ avec des financements par l'Etat, la Région, le Conseil Départemental. Il resterait à la charge de la commune la somme de 97 000€. A la date d'aujourd'hui le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 42% avec un plafond de 250 000€ par classe.

Mme FOUCAULT remercie Loïc TAPISSIER pour l'élaboration de l'article relatif à la 1^{ère} guerre mondiale du bulletin municipal.

Mme FOUCAULT fait le compte rendu de la réunion du mercredi 4 novembre avec la rencontre des nouveaux bénévoles à la bibliothèque.

Mme FOUCAULT, à la demande de Mr PICQUE sollicite des précisions sur la subvention allouée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers. Il est répondu qu'elle est destinée à l'amicale en raison notamment de la participation de la musique des pompiers aux cérémonies.

Mme FOUCAULT rappelle que l'arbre de Noël aura lieu le samedi 12 décembre 2015 à 15 heures à la cantine. Les invitations vont parvenir aux familles prochainement.

La séance est levée à 00 h 00 mm

Prochaine réunion le mardi 8 décembre 2015 à 19 h 30.